ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 11 juin 2021 — N° 202

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter les finissants de la circonscription de Chauveau.

_____

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin d'encourager l'achat local avec les dollars solidaires.

_____

M. Barrette (La Pinière) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Premela Pearson, présidente fondatrice de l'organisme Arthrite Rive-Sud.

_____

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Malika Bajjaje, directrice générale du Festival des traditions du monde de Sherbrooke.

_____

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de saluer la résilience et la détermination des élèves de la circonscription de Masson.

_____

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter Mmes Nancy Ashton et Émilie Ricard-Robidoux, du CPE Abracadabra, lauréates du gala reconnaissance de l'Association des cadres des centres de la petite enfance.

_____

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de souligner l'importance des échanges interculturels.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de féliciter Mme Louise Levac, lauréate du prix Honorius-Provost.

_____

À 9 h 50, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 02.

_____

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Fournier (Marie-Victorin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 592 Loi modifiant la Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec afin d'accroître la présence du drapeau du Québec

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1117** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 592.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

(Dépôt n° 2629-20210611)

Puis, il dépose :

La réponse à la question écrite n° 235 concernant les impacts des changements climatiques sur la production agricole du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 mai 2021 par M. LeBel (Rimouski).

(Dépôt n° 2630-20210611)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 19 octobre 2020, a procédé à l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques. La Commission s'est également réunie en séance de travail les 15, 17, 22 et 29 septembre ainsi que le 6 octobre 2020;

(Dépôt n° 2631-20210611)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 25 et 26 mai ainsi que les 1er, 2, 3, 4, 8, 9 et 10 juin 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2632-20210611)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 252 du Règlement, le délai de transmission des amendements au projet de loi n° 88 est devancé à 10 h 30.

Dépôts de pétitions

Mme Richard (Duplessis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 12 951 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition au passeport vaccinal.

(Dépôt n° 2633-20210611)

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 704 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une voie de contournement de l'autoroute 20 dans la région de Vaudreuil-Soulanges.

(Dépôt n° 2634-20210611)

_____

M. Fortin, leader de l'opposition officielle, du nom de M. Kelley (Jacques-Cartier), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 288 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'une commission spéciale sur le bilinguisme (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2635-20210611)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultations auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE conformément aux articles 121 et 122 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), soit constituée une liste de membres suppléants pour la Commission de la fonction publique, pour une période d'une année à compter des présentes :

1. M. Pierre Arguin, avocat à la retraite, assesseur, Tribunal des droits de la personne;

2. Mme Lorraine Deveaux, médiatrice, avocate, consultante en prévention et règlement des différends, négociatrice et enquêtrice en pratique privée;

3. Mme Sannie Dumouchel, avocate, Office québécois de la langue française;

4. Mme Karine Poulin, avocate, arbitre et médiatrice, Poulin avocats inc.;

5. M. Denis St-Hilaire, directeur général, Fédération des syndicats de l'enseignement, Centrale des syndicats du Québec (CSQ);

6. M. Jean Villeneuve, conseiller syndical, secteur organisation du travail et pratique professionnelle, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec –FIQ.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 122 de la Loi sur la fonction publique, un vote requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1118** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

_____

M. Legault, premier ministre, après consultations auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

> QUE conformément aux articles 104, 104.1 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), monsieur Normand Boucher, directeur principal des affaires juridiques et de l'accès à l'information, Agence du revenu du Québec, soit nommé, suivant la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information établie par règlement du Bureau de l'Assemblée nationale, membre de la Commission d'accès à l'information, affecté à la section juridictionnelle, pour un mandat de trois ans à compter du 28 juin 2021 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé.

Puis il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de M. Normand Boucher comme membre de la Commission d'accès à l'information affecté à la section juridictionnelle.

(Dépôt n° 2636-20210611)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1119** en annexe)

Pour : **91** Contre : **0** Abstention : **27**

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

> QUE l'Assemblée nationale déplore que la compétition fiscale entre juridictions ait entrainé l'érosion de la capacité fiscale de tous les États;
>
> QU'elle constate que cette érosion de la capacité fiscale des États met en péril leur aptitude à assurer les services publics à la hauteur des besoins de leurs populations;
>
> QU'elle reconnaisse que cette érosion des revenus et la compétitivité fiscale malsaine entretenue par certains États complaisants accentuent les inégalités en justifiant la course aux profits;
>
> QU'elle prenne acte de la prise de position de l'administration Biden et du G7 en faveur de l'instauration d'un impôt minimal international;
>
> QUE l'Assemblée nationale déclare son adhésion au principe de l'instauration d'un impôt minimal international et enjoigne le gouvernement du Québec de concourir à son instauration.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1120** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Barrette (La Pinière), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

> QUE l'Assemblée nationale prenne acte du constat de la vérificatrice générale (VG) qui, dans son dernier rapport pour l'année 2021-2022, mentionnait le peu d'économies récurrentes identifiées par l'Institut de la pertinence des actes médicaux en 2020-2021;
>
> QUE l'Assemblée nationale souligne la crainte de la VG selon laquelle l'objectif de réduction de l'enveloppe budgétaire destinée à la rémunération des médecins spécialistes ne puisse être atteint par des mesures de pertinence au 31 mars 2023;
>
> Ainsi, qu'elle demande au gouvernement de respecter son engagement et de réaffecter 1,6 G$ provenant de la réduction de la rémunération des médecins spécialistes dans le système de santé d'ici le 31 mars 2023, notamment en s'assurant de respecter les cibles fixées.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1121** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Proulx, ministre du Tourisme, conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la beauté et la richesse exceptionnelles de notre territoire, la qualité et la diversité de nos expériences touristiques ainsi que la créativité de nos entrepreneurs;
>
> QU'elle rappelle l'importance de l'industrie touristique et son apport significatif dans l'économie et la fierté de toutes les régions du Québec;
>
> QU'elle réitère que le Québec est une destination unique, de calibre mondial, qui se démarque par ses grands espaces, sa culture, ses produits d'ici et son accueil en français;
>
> QU'elle reconnaisse que les mesures incitatives mises en place par le gouvernement ont contribué à ce que des centaines de milliers de Québécois découvrent ou redécouvrent notre magnifique territoire et à générer des retombées économiques importantes dans toutes les régions du Québec;
>
> QU'enfin, elle invite tous les Québécois à encourager nos entreprises touristiques et à passer de magnifiques vacances au Québec.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1122** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la 187e édition de la Fête nationale du Québec, ayant pour thème Vivre le Québec – Tissé serré!;
>
> QU'elle rappelle l'importance de célébrer notre culture, notre langue commune, notre créativité et notre dynamisme ;
>
> QU'elle souligne la résilience et la solidarité des Québécoises et des Québécois ainsi que tous leurs efforts depuis le début de la pandémie de la COVID-19;
>
> QU'elle remercie le dévouement de toutes les personnes qui œuvrent en première ligne contre ce virus;
>
> QU'enfin, elle invite les Québécoises et les Québécois à exprimer, de toutes les façons possibles et dans le respect des règles sanitaires, leur fierté et leur amour pour le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1123** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellette (Chomedey), conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Roy (Bonaventure), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

> QUE l'Assemblée se rappelle les paroles du président Jacques Chagnon lors de la séance du 31 octobre 2017 qui demandait « que des accusations soient portées ou que des excuses publiques soient faites. Qu'on accuse ou qu'on s'excuse »;
>
> QU'elle prenne acte des excuses publiques faites le 10 juin 2021 au député de Chomedey par le Commissaire à la lutte contre la corruption dont le texte se lit comme suit:
>
> « Le 25 octobre 2017, l'Unité permanente anticorruption arrêtait le député de Chomedey M. Guy Ouellette, au moment où ce dernier présidait les travaux de la Commission des institutions à l'Assemblée nationale. Depuis les évènements, les faits ont démontré que l'arrestation de M.Ouellette par l'UPAC résulte d'une enquête fautive à certains égards et que cette arrestation était injustifiée. L'UPAC s'excuse des conséquences dévastatrices que cette arrestation et cette enquête intrusive ont pu avoir sur la vie professionnelle et personnelle du député de Chomedey, celle de sa famille et de ses proches ainsi que celle de ses collègues parlementaires. Nous sommes conscients que ces évènements ont atteint l'intégrité du député de Chomedey et lui ont causé un tort irréparable et nous nous en excusons sincèrement. »;
>
> QUE l'Assemblée se rappelle les fondements même de son existence soit la liberté, la justice et la démocratie, qu'elle réitère l'importance des parlementaires et le respect qui doit être accordé à leur travail;
>
> Finalement, que l'Assemblée souligne l'importance qui doit être accordée aux privilèges parlementaires, dont celui de la liberté de parole, permettant aux parlementaires d'exercer leurs fonctions sans entrave et sans crainte de représailles.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1124** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 97, Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 24 août 2021 de 9 h 30 à 12 h 20 et de 14 h à 16 h 35;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Econoler
Corporation des maîtres électriciens du Québec
Association canadienne du gaz
Energy Star Canada
Chaire de gestion du secteur de l'énergie (HEC Montréal)
Commission de l'éthique en science et en technologie

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1125** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 219, Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal;

— la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives.

_____

M. le président donne l'avis suivant :

— la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commissions.

_____

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 39, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 11 h 49.

_____

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **1126** en annexe)

Pour : **107** Contre : **10** Abstention : **0**

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, propose que le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1127** en annexe)

Pour : **107** Contre : **10** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 88 est adopté.

_____

À 13 h 04, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 14 septembre 2021, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 11 juin 2021, à 13 h 20, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) et de Mme Boutin (Jean-Talon), les représentantes du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 83 Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire et modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie *(titre modifié)*

n° 214 Loi concernant la Ville de Sutton

n° 215 Loi concernant la Municipalité de Nominingue

n° 216 Loi modifiant la Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau

Et, à 14 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 88 Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 1117)

POUR - 119

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Polo (*PLQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Samson (*CAQ*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Thouin (*IND*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de M. Legault, premier ministre :

(Vote n° 1118)

POUR - 118

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Polo (*PLQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Samson (*CAQ*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Normand Boucher soit nommé membre de la Commission d'accès à l'information affecté à la section juridictionnelle :

(Vote n° 1119)

POUR - 91

Allaire (*CAQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Bérubé (*PQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Foster (*CAQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Samson (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Tremblay (*CAQ*)
Zanetti (*QS*)

ABSTENTIONS - 27

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Barrette (*PLQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Ciccone (*PLQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Fortin (*PLQ*)
Kelley (*PLQ*)
Leitão (*PLQ*)
Maccarone (*PLQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nichols (*PLQ*)
Polo (*PLQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Sauvé (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)

Sur la motion de M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1120)

POUR - 118

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Polo (*PLQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Samson (*CAQ*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Barrette (La Pinière), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1121)

(*Identique au vote n° 1120*)

_____

Sur la motion de Mme Proulx, ministre du Tourisme, conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 1122)

(*Identique au vote n° 1120*)

_____

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 1123)

(*Identique au vote n° 1120*)

_____

Sur la motion de M. Ouellette (Chomedey), conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Roy (Bonaventure), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1124)

(*Identique au vote n° 1120*)

_____

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 1125)

(*Identique au vote n° 1120*)

_____

Sur le rapport la Commission des transports et de l'environnement :

(Vote n° 1126)

POUR - 107

Allaire (*CAQ*)	Derraji (*PLQ*)	Lavallée (*CAQ*)	Provençal (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)	Dubé (*CAQ*)	LeBel (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
Arcand (*PLQ*)	Dufour (*CAQ*)	(*Champlain*)	Richard (*PQ*)
Arseneau (*PQ*)	Émond (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*)	Rizqy (*PLQ*)
Asselin (*CAQ*)	Fitzgibbon (*CAQ*)	(*Lotbinière-Frontenac*)	Roberge (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)	Fortin (*PLQ*)	Lecours (*CAQ*)	Robitaille (*PLQ*)
Barrette (*PLQ*)	Foster (*CAQ*)	(*Les Plaines*)	Rotiroti (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)	Gaudreault (*PQ*)	Lefebvre (*CAQ*)	Rouleau (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)	(*Jonquière*)	Legault (*CAQ*)	Rousselle (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)	Girard (*CAQ*)	Leitão (*PLQ*)	Roy (*CAQ*)
Birnbaum (*PLQ*)	(*Lac-Saint-Jean*)	Lemay (*CAQ*)	(*Montarville*)
Blais (*CAQ*)	Girard (*CAQ*)	Lemieux (*CAQ*)	Samson (*CAQ*)
(*Prévost*)	(*Groulx*)	Lévesque (*CAQ*)	Sauvé (*PLQ*)
Blais (*CAQ*)	Girault (*CAQ*)	(*Chapleau*)	Schneeberger (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)	Grondin (*CAQ*)	Lévesque (*CAQ*)	Simard (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)	Guilbault (*CAQ*)	(*Chauveau*)	Skeete (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)	Guillemette (*CAQ*)	Maccarone (*PLQ*)	St-Pierre (*PLQ*)
Boutin (*CAQ*)	Hébert (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	Tanguay (*PLQ*)
Bussière (*CAQ*)	Hivon (*PQ*)	McCann (*CAQ*)	Tardif (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)	Isabelle (*CAQ*)	Melançon (*PLQ*)	(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Campeau (*CAQ*)	Jacques (*CAQ*)	Ménard (*PLQ*)	Tardif (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)	Jeannotte (*CAQ*)	Montpetit (*PLQ*)	(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Caron (*CAQ*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Nichols (*PLQ*)	Thériault (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)	Julien (*CAQ*)	Ouellet (*PQ*)	Thouin (*IND*)
Charest (*CAQ*)	Kelley (*PLQ*)	Perry Mélançon (*PQ*)	Tremblay (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)	Lachance (*CAQ*)	Picard (*CAQ*)	Weil (*PLQ*)
Chassé (*CAQ*)	Lacombe (*CAQ*)	(*Soulanges*)	
Chassin (*CAQ*)	Laforest (*CAQ*)	Polo (*PLQ*)	
Ciccone (*PLQ*)	Laframboise (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)	
D'Amours (*CAQ*)	Lafrenière (*CAQ*)	Proulx (*CAQ*)	
Dansereau (*CAQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	(*Côte-du-Sud*)	
David (*PLQ*)	Lamothe (*CAQ*)	Proulx (*CAQ*) (*Berthier*)	

CONTRE - 10

Dorion (*QS*)	Labrie (*QS*)	Marissal (*QS*)	Zanetti (*QS*)
Fontecilla (*QS*)	Leduc (*QS*)	Massé (*QS*)	
Ghazal (*QS*)	Lessard-Therrien (*QS*)	Nadeau-Dubois (*QS*)	

Sur la motion de M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs :

(Vote n° 1127)

(*Identique au vote n° 1126*)

_____